

Département
du Nord**VILLE DE CYSOING**Arrondissement
de LILLE**Délibération du Conseil Municipal**
Du 06 avril 2022Ville de
CYSOING
Nomenclature7.1Ville de
CYSOING2022/020

L'an deux mille vingt-deux le 06 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 30 mars 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : ENNIQUE Renaud (pouvoir DEVILDER Marin), THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir POULET Antoine), DUFOUR Amaury (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Étaient absents excusé :

Point 11 : Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif est le dernier document budgétaire de l'exercice qui permet, par l'intégralité des écritures constatées, la mesure des actions mises en place par l'ordonnateur, au terme de l'exercice comptable.

Conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif est présenté par le Maire qui se retire, pour permettre au conseil municipal de statuer en toute indépendance, avant l'arrêt des comptes par le conseil municipal.

Le compte administratif de l'exercice 2021 se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice	4 328 579.14	5 074 942.79
Résultat antérieur après affectation		163 501.41
Total	4 328 579.14	5 238 444.20
Excédent fonctionnement	+ 909 865.06	

Soit pour les dépenses réelles de fonctionnement :

- **1 174 665.28€** de charges à caractère général (chapitre 011). Pour mémoire, le montant réalisé en 2020 s'élevait à 1 060 807.24€. Ainsi, pour 2021, les mesures sanitaires ayant été allégées en cours d'année, certaines festivités ont pu reprendre ainsi que certaines activités scolaires telle que la piscine, ce qui induits, notamment, une augmentation de 3000€ de transports scolaires et de 33 552€ pour les prestations de services (feux du 14 juillet, spectacles, salon du livre, piscines pour l'école primaire) par rapport à 2020. De plus, suite à la passation d'un nouveau marché de restauration scolaire et au fait qu'aucun confinement n'a impacté les écoles, le poste relatif à cette prestation de

service a augmenté de 42 450€ par rapport à 2020. La mise en place d'un contrat de maintenance sur la vidéo-surveillance de la ville a augmenté la réalisation du chapitre 011 de 14 866€. Enfin, l'entretien du terrain en gazon synthétique et celui en gazon naturel a augmenté ce poste de dépense de 11 363€ par rapport à l'année précédente.

- **1 197 780.41€** de charges de personnels et de frais divers (chapitre 012) pour 1 167 658.27€ en 2020.
- **611 238.59€** de charges courantes (chapitre 65) comprenant l'enveloppe indemnitaire pour 141 123.43€, la cotisation annuelle pour le SDIS pour 161 245.36€, la contribution à la FEAL pour 995.60€, la participation auprès de l'école privée Saint Joseph pour 58 720€, la subvention allouée au CCAS pour 52 000€ et le reste de subventions pour 194 860.30€ (dont 172 088.80€ pour la crèche, montant minoré par rapport à la prévision en considérant les jours de fermeture générés par la crise sanitaire, et 22 771.50€ aux associations). En 2020, le montant des dépenses était de 639 392.88€.
- **56 022.20€** de charges financières (chapitre 66) soit une augmentation due à la constatation des intérêts générés par la dette contractée en 2020. Pour mémoire, les dépenses de 2020 s'élevaient à 48 925.06€.
- **1 490.72€** de dépenses exceptionnelles (chapitre 67) en nette diminution par rapport au 20 264.72€ de 2020 puisque la mise en place du dispositif de soutien au monde économique lors de la crise sanitaire en 2020 n'a pas été reconduit.
- **30 810€** de provisions (chapitre 68) dont 30 000€ pour la gendarmerie et 810 € pour les créances de la commune supérieures à 2 ans. En 2020, le montant de ce chapitre s'élevait à 30 000€.

Pour les recettes réelles, on note :

- **29 395.68€** de remboursement de traitement (chapitre 013) contre 32 408.10€ en 2020.
- **162 639.47€** de produits des domaines (chapitre 70) dont 138 233.26€ pour les cantines et garderies, recettes en hausse par rapport à 2020, la situation sanitaire liée au COVID ayant moins impactée 2021 que 2020(en comparaison, les recettes perçues pour ce poste s'élevaient, en 2020, à 101 146.39€). Pour mémoire, le montant total des recettes perçues en 2020 pour le chapitre 70 s'élevait à 125 007.65€.
- **2 410 747.15€** d'impôts et de taxe au chapitre 73 comprenant :
 - 1 848 067.00€ de fiscalité directe locale.
 - 350 585.28€ d'attribution de compensation.
 - 122€ de F.N.G.I.R.
 - 3 798.90€ de droits de places du marché.
 - 25 980€ de taxe sur les pylônes.
 - 92 529.49€ de taxe sur la consommation finale d'électricité.
 - 1 419.77€ de taxe locale sur la publicité extérieure.
 - 79 999.71€ de taxe additionnelle aux droits de mutations.
 - 6 273.00€ de taxe forfaitaire sur les terrains constructibles.

Pour mémoire, le montant perçu en 2020 s'élevait à 2 666 212.87€. Il est par ailleurs rappelé que les droits de mutation sont dorénavant péréqués compte tenu de la population.

- **1 307 719.02€** de dotations et participations (chapitre 74) :
 - 420 452€ de dotation forfaitaire.
 - 533 601€ de DSR.
 - 173 700€ de dotation nationale de péréquation.
 - 6 372.66€ de FCTVA pour les dépenses de fonctionnement de l'année 2020.
 - 14 930.08€ de participations diverses dont celles au titre de la

participation de l'Etat à l'élection départementale et régionale (2 288.08€), la participation à l'achat d'urnes électorales (760€) et de parois de protection pour les élections (1 200€) ainsi que le remboursement de la tarification sociale des cantines (10 682€).

- 20 000€ de mise à disposition des salles de sports aux collèges Paul Eluard et Notre Dame.
- 90 859.87 de participation d'autres organismes dont 89 599.87€ au titre de la participation de la CAF dans le cadre de la prestation contrat d'enfance et 1 260€ d'aide de l'Etat pour l'achat de masques inclusifs.
- 5 294.41€ de fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- 9 046.00€ de compensation au titre de l'exonération de taxe foncière bâti et non bâti.
- 12 753.00€ de compensation au titre de l'exonération de taxe d'habitation.
- 20 710€ de dotation pour les titres sécurisés.

En 2020, le montant de ce chapitre s'élevait à 1 330 295.32€.

- **233 059.09€** de produits de gestion courante (chapitre 75). Le montant constaté en 2020 était de 245 686.44€.
- **915 326.00€** de produits exceptionnels (chapitre 77) en hausse par rapport en 2020 (11 760.41€) suite à l'acquisition, par le budget annexe Lotissement rue Lebas, de la parcelle AA3 pour 900 000€.

INVESTISSEMENT

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice	1 721 845.53	2 093 063.87
Affectation 2020		1 100 000.00
Total 2021	1 721 845.53	3 193 063.87
Résultat exercice	+ 1 471 218.34	
Résultat antérieur		6 640 765.32
Total	1 721 845.53	9 833 829.19
Excédent Investissement	+ 8 111 983.66	
Restes à réaliser	4 236 306.00	388 022.00
Besoin financement	- 3 848 284.00	
Excédent financement cumulé	+ 4 263 699.66	

S'agissant des dépenses d'investissement en dépenses réelles, on note :

- **464 427.23€** de remboursement de dette (chapitre 16) qui progresse par rapport à 2020 (314 633.43€) du fait du début du remboursement des emprunts contractés en 2020.
- **142 623.01€** de dépenses incorporelles (chapitre 20), en augmentation par rapport à 2020 (114 282.75€), comprenant 3 684€ relatif à des division de parcelles, 40 739.47€ de frais d'étude pour la réhabilitation du château, 14 623.20€ d'étude pour l'aménagement du parc du château, 7 356€ de diagnostic pour l'église de Cysoing, 16 548€ pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle de sport Penny Brookes, 11 886€ d'assistance à maîtrise d'œuvre pour les liaisons douces, 24 672€ pour le centre-ville, 982.08 € de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du 14 juillet et de la rue du Général Leclerc, 1 912.32€ de frais d'insertion divers et 20 219.94€ de licences informatiques.
- **7 250 €** de subvention d'équipement versée aux familles souhaitant s'équiper d'un vélo à assistance électrique dans le cadre de la poursuite de la politique en faveur de l'utilisation des moyens de déplacements doux. Pour rappel, le

montant des dépenses de 2020 était de 53 625€ dont 5 625€ pour les vélos.

- **1 065 252.60€** d'immobilisations corporelles (chapitre 21) dont 569 531.34€ de travaux dans les bâtiments publics avec 548 254.73€ pour les travaux d'aménagement du château et 15 979.03€ de travaux dans l'église, 195 394.62€ de travaux de voirie avec 66 219.26 € pour la démolition et le désamiantage de l'ancien bâtiment du SDIS, 95 085.98€ pour l'aménagement de la rue du 14 Juillet, 489.38€ pour l'aménagement de la rue du Général Leclerc, 33 600€ pour l'installation d'un feu tricolore rue Jean-Baptiste Lebas, 125 338.90€ d'aménagement divers dont 21 961.14€ de solde pour la création d'un terrain multisport et 20 307.86€ pour la création d'un terrain de football en gazon naturel, 58 806.97€ pour la création d'aires de jeux rue Boris Vian et au Parc du Sart et 44 570.79€ d'aménagement divers, 66 683.34€ d'acquisitions diverses dont 3 306 € d'isolaires, 12 960€ de défibrillateurs, 2 475,60€ pour 2 chapiteaux pour les manifestations, 1 108€ pour une sono portable autonome, 2 266.44€ pour la fourniture et pose d'un rideau dans une classe de l'école primaire Yann Arthus Bertrand, 1 521.60€ pour un abri à vélo à l'école primaire, 9 007.08 de fontaines et capot à la cantine de l'EIG, 5 358.22€ de livres pour la future médiathèque, 6 860€ pour la fourniture et pose d'une sonorisation à la salle des fêtes, 5 269.20€ de matériels pour la salle de sport Coubertin, 1 782€ pour une machine à tracer les terrains de football, 3 348€ pour un désherbeur thermique et 6 136.80€ pour une remorque avec une cuve d'arrosage En 2020, le montant des dépenses au chapitre 21 était de 1 456 294.24€.

Pour les recettes d'investissement :

- **312 787.65€** de dotations et fonds divers comprenant 234 623.58€ de versement au titre du FCTVA pour les dépenses d'investissement de l'année 2020 et 78 164.07€ de taxe d'aménagement. Pour mémoire, le montant des recettes de 2020 était de 564 260.34€.
- **1 100 000€** d'affectation (compte 1068) comme prévu par la délibération d'affectation du résultat.
- **521 924.64€** de subventions d'investissement (chapitre 13) dont 5 002.50€ de participation pour le socle numérique de l'école primaire Yann Arthus Bertrand, 100 109.14€ de DGD pour la future médiathèque, 5 958€ de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc du château, 90 000€ d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour le château, 77 000€ relatif au versement du solde de la création du terrain de football et d'un praticable à la salle Coubertin, 188 482€ pour le premier versement du fonds de concours de la CCPC pour l'aménagement de la rue du Général Leclerc et 30 870€ d'acompte de DETR pour l'aménagement du château. Pour mémoire, le montant des recettes perçus en 2020 s'élevait à 912 766.32€.

Après le départ de Monsieur le Maire, il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2 Messieurs DUFOR et LEQUIEN

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER

Signé le 11 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication